Démarche : DREETS CORSE - ENREGISTREMENT DES IPRP EXTERNES

Organisme : DREETS de Corse, Secrétariat général

O	,	
Identité du	demandeur	
Email		
Civilité		
Nom		
Prénom		
Formulaire		
prévention des risques pr A défaut de pouvoir dési _s	signer un ou plusieurs salariés compétents pour s'occuper des activités de protection rofessionnels. igner et former un salarié compétent dans son entreprise, l'employeur peut faire ap économique (CSE), à des IPRP externes.	
Nature de la demande Choisir la nature de la de	emande : Première demande ou Renouvellement ci-dessous :	
Cochez la mention applion Première demande	cable, une seule valeur possible	
Demande de renouve	ellement	
Personne physique ou mo Cochez la mention applio Personne physique	orale cable, une seule valeur possible	
Personne morale		
PERSONNE PHY	YSIQUE	
Informations de	contact	

Civilité1 Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Madame
☐ Mademoiselle
☐ Monsieur
Nom

DREETS CORSE - ENREGISTREMENT DES IPRP EXTERNES Prénom(s) PERSONNE MORALE SIRET SIRET Dénomination Forme juridique **RAISON SOCIALE** Adresse postale Téléphone **Email** Collaborateurs candidats IPRP Précisez les noms et prénoms des collaborateurs candidats IPRP de votre structure - Pour chaque collaborateur, joindre les justificatifs de diplôme et/ou d'expériences professionnelles (article D.4644-6 du code du travail) JUSTIFICATION DE LA COMPETENCE Pièces justificatives attestant de la compétence - Si vous êtes une personne morale, merci de déposer ces justificatifs pour chacun de vos collaborateurs IPRP candidats. Le dossier à renseigner comportera conformément à l'article D.4644-6 du Code du Travail les justificatifs attestant de la détention par le demandeur : D'un diplôme d'ingénieur ; OU D'un diplôme sanctionnant au moins deux ans d'études supérieures dans les domaines de la santé, de la sécurité ou de l'organisation du travail; OU D'un diplôme sanctionnant au moins trois ans d'études supérieures dans un domaine scientifique ou dans une matière relevant des sciences humaines et sociales et liée au travail OUD'au moins 5 années d'expérience professionnelle dans le domaine de la prévention des risques professionnels.

D'un diplôme sanctionnant au moins deux ans d'études supérieures dans les domaines de la santé, de la sécurité ou

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

D'un diplôme d'ingénieur

de l'organisation du travail;

DREETS CORSE - ENREGISTREMENT DESTPRP EXTERNES
D'un diplôme sanctionnant au moins trois ans d'études supérieures dans un domaine scientifique ou dans une matière relevant des sciences humaines et sociales et liée au travail
D'au moins 5 années d'expérience professionnelle dans le domaine de la prévention des risques professionnels.
Pièces justificatives Pièce justificative à joindre en complément du dossier Diplômes requis
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Justificatifs d'expérience professionnelle en lien avec la santé et la sécurité au travail
Expérience professionnelle en lien avec la santé et la sécurité au travail (joindre vos justificatifs d'expérience professionnelle : certificats de travail, attestations d'employeurs,) La possession d'un diplôme n'exclut pas la présentation de son expérience professionnelle en matière de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail. Ne faire apparaître que les missions en lien avec la fonction d'IPRP. Joindre les justificatifs d'expérience professionnelle (contrats de travail, certificats de travail, attestations d'employeurs, etc)
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Diplômes requis
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Justificatifs d'expérience professionnelle en lien avec la santé et la sécurité au travail
Expérience professionnelle en lien avec la santé et la sécurité au travail (joindre vos justificatifs d'expérience professionnelle : certificats de travail, attestations d'employeurs,) La possession d'un diplôme n'exclut pas la présentation de son expérience professionnelle en matière de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail. Ne faire apparaître que les missions en lien avec la fonction d'IPRP. Joindre les justificatifs d'expérience professionnelle (contrats de travail, certificats de travail, attestations d'employeurs, etc)
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Diplômes requis
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Justificatifs d'expérience professionnelle en lien avec la santé et la sécurité au travail
Expérience professionnelle en lien avec la santé et la sécurité au travail (joindre vos justificatifs d'expérience professionnelle : certificats de travail, attestations d'employeurs,) La possession d'un diplôme n'exclut pas la présentation de son expérience professionnelle en matière de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail. Ne faire apparaître que les missions en lien avec la fonction d'IPRP. Joindre les justificatifs d'expérience professionnelle (contrats de travail, certificats de travail, attestations d'employeurs, etc)
Domaines de compétence demandés Présentation de vos domaines de compétences, mobilisés pour répondre aux mission d'IPRP. Domaines de compétence demandés (indiqués sur le site Internet de la Direccte Auvergne-Rhône-Alpes)
Précisez vos domaines de compétences en santé et sécurité au travail, conditions de travail et prévention des risques professionnels Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles Technique

DREETS CORSE - ENREGISTREMENT DES IPRP EXTERNES
Santé au travail
Rapport d'activités
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Rapport d'activités
Merci de joindre un rapport d'activité concernant les 5 dernières années d'exercice lorsqu'il s'agit d'un renouvellement
de l'enregistrement Joindre les justificatifs liés aux expériences professionnelles (ex : certificat de travail, attestation d'employeur, conventior IPRP/entreprise,)
Déclaration d'intérêts - Modèle fixé par l'arrêté du 2 octobre 2023
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Déclaration d'intérêt
Télécharger et compléter le modèle et le joindre à l'aide du bouton "Choisir un fichier" (la déclaration peut être faite su papier libre, signée, datée)
Coordonnées à publier
Publication de vos coordonnées Si vous acceptez que vos coordonnées figurent sur la liste régionale récapitulant les IPRP enregistrés en Corse et consultable sur le site internet de la DREETS, conformément à la Loi Informatique et Liberté du 6/01/1978, vous disposerez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. (remplissez les rubriques de votre choix):
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Document autorisant la publication de vos coordonnées
Accepte que soient publiées sur la liste des IPRP enregistrés mise en ligne sur le site Internet les coordonnées ci-dessus Cochez la mention applicable Oui
Non
REFERENCEMENT THEMATIQUE
Souhaitez-vous bénéficier d'un référencement thématique ? (cette démarche n'est pas obligatoire et ne conditionne pas votre enregistrement comme IPRP) Le référencement fera l'objet d'une instruction distincte de celle en tant qu'IPRP.
3 thématiques possibles : - Prévention des TMS - DUERP
- Prévention des RPS
Cochez la mention applicable Oui
□ Non

Sur quelle(s) thématique(s) souhaitez-vous bénéficier d'un référencement s ?

DREETS CORSE - ENREGISTREMENT DES IPRP EXTERNES

Le référencement d'un IPRP n'est ni un Tabel, ni une certification, ni une habilitation

Il permet de réunir les consultants intervenant sur un enjeu de santé au travail spécifique et qui s'engagent dans la mise en œuvre de bonnes pratiques de prévention, sur la base d'un référentiel établi par la Carsat Sud-Est, la DREETS de Corse, l'ANACT Corse, les Services de Prévention et de Santé au Travail Interprofessionnels de Corse du Sud et de Haute-Corse.

La liste des consultants est fournie, à titre d'information, de manière non exclusive et n'engage pas la responsabilité des institutions. Le choix du prestataire appartient à l'entreprise, qui doit connaître et savoir évaluer ses propres besoins, afin de choisir le consultant répondant au mieux à sa demande et/ou problématique.

Si vous êtes intéressé, nos services prendront directement votre attache après instruction et validation de votre dossier.

ochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles Risques psycho-sociaux (RPS)
Troubles musculo-squelettiques (TMS)
DUERP
Ne souhaite pas être référencé sur l'une de ces 3 thématiques
èce justificative à joindre en complément du dossier Référencement - Prévention des risques psycho-sociaux
in de renforcer l'offre de service auprès des entreprises qui ne disposent pas de personne compétente en matière c

Afin de renforcer l'offre de service auprès des entreprises qui ne disposent pas de personne compétente en matière de prévention des risques psychosociaux (RPS) et faciliter leur recherche de compétence régionale pour la mise en œuvre concrète de la démarche d'évaluation des RPS, l'ARACT Corse, la CARSAT SUD-EST, la DREETS de Corse, les Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI) de Corse-du-Sud et de Haute-Corse réalisent un recensement des intervenants en prévention des risques professionnels externes (IPRP) enregistrés auprès de la DREETS de Corse en capacité d'accompagner les entreprises sur le champ de la prévention des risques psychosociaux. Le référencement reposera sur l'engagement de l'IPRP référencé à respecter le référentiel d'intervention. Il est seul responsable de la qualité de son intervention. Le choix de l'IPRP revient à l'entreprise en fonction de ses besoins.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier Référencement - Prévention des TMS

Afin de renforcer l'offre de service auprès des entreprises qui ne disposent pas de personne compétente en matière de prévention des troubles musculosquelettiques (TMS) et faciliter leur recherche de compétence régionale pour la mise en œuvre concrète de la démarche d'évaluation des risques professionnels, l'ARACT Corse, la CARSAT SUD-EST, la DREETS de Corse, les Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI) de Corse-du-Sud et de Haute-Corse réalisent un recensement des intervenants en prévention des risques professionnels externes (IPRP) enregistrés auprès de la DREETS de Corse en capacité d'accompagner les entreprises sur le champ de la prévention des TMS. Le référencement reposera sur l'engagement de l'IPRP référencé à respecter le référentiel d'intervention. Il est seul responsable de la qualité de son intervention. Le choix de l'IPRP revient à l'entreprise en fonction de ses besoins.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier Référencement - DUERP

Afin de renforcer l'offre de service auprès des entreprises qui ne disposent pas de personne compétente pour l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et faciliter leur recherche de compétence régionale pour la mise en œuvre concrète de la démarche d'évaluation des risques professionnels, l'ARACT Corse, la CARSAT SUD-EST, la DREETS de Corse, les Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI) de Corse-du-Sud et de Haute-Corse réalisent un recensement des intervenants en prévention des risques professionnels externes (IPRP) enregistrés auprès de la DREETS de Corse en capacité d'accompagner les entreprises pour l'élaboration du DUERP.

Le référencement reposera sur l'engagement de l'IPRP référencé à respecter le référentiel d'intervention. Il est seul responsable de la qualité de son intervention. Le choix de l'IPRP revient à l'entreprise en fonction de ses besoins.

Transmission et traitement des données

Extrait des CGU de demarches-simplifiees.fr : L'usager remplit en ligne le formulaire et valide celui-ci []. La confirmation et la transmission du formulaire par l'usager vaut signature de celui-ci. En utilisant le service, l'usager s'engage sur la véracité des informations transmises lors du dépôt de son dossier
Cochez la mention applicable
□ Oui

Non
Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) La DREETS Corse procède à un traitement de vos données personnelles dans le cadre de la présente téléprocédure sur le fondement de l'article 6-c (traitement nécessaire au respect d'une obligation légale : article L.4644-1 du Code du travail) du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données ou RGPD) et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé sécurisé afin d'assurer une gestion individualisée de votre dossier. Les données collectées ne seront en aucun cas communiquées à des tiers autres que ceux utiles à leur traitement (structures gouvernementales et institutionnelles, services centraux et déconcentrés, organismes sous tutelle, opérateurs). Les données enregistrées dans le traitement sont conservées pendant cinq ans et sont accessibles auprès du responsable RGPD à la DREETS Corse. Pour exercer vos droits (accès, rectification, limitation), contactez l'adresse suivante : corse-polet@dreets.gouv.fr. À noter : - Afin de pouvoir traiter votre demande, merci de bien préciser l'objet de votre demande - En cas d'exercice de vos droits, vous devez justifier de votre identité
- J'ai pris connaissance des éléments ci-dessus (cocher la case). Cochez la mention applicable
Oui
□ Non
Données personnelles J'accepte que dans le cadre de la continuité du traitement de mon dossier, mes informations personnelles puissent être transmises aux partenaires non commerciaux de la DREETS Corse exclusivement à des fins de formation ou d'enquête.
Cochez la mention applicable Oui
□ Non

DREETS CORSE - ENREGISTREMENT DES IPRP EXTERNES